

# Adhérez !

Pour connaître et faire reconnaître vos droits



**En**  
**rejoignant**  
**la CFDT**  
**vous**  
**bénéficiez**

- De communications écrites ;
- De conseils et d'informations spécifiques à votre réalité professionnelle ;
- D'une aide à la négociation ;
- D'un accès à la formation pour une meilleure connaissance de vos droits ;
- D'une assistance juridique.

*Des compétences pour vous aider,  
Des militants pour vous répondre*

## Contactez-nous



Fédération des Services CFDT

**Tour Essor**

14, rue Scandicci  
93508 PANTIN cedex

tél : 01 48 10 65 90

fax : 01 48 10 65 95

mail : [services@cfdt.fr](mailto:services@cfdt.fr)

site : [www.cfdt-services.fr](http://www.cfdt-services.fr)

Votre contact :

**C.F.D.T.** Syndicat des Mouvements  
et Associations  
(S.M.A.)

7, rue Euryale-Dehaynin  
75019 PARIS

## Salariés du Secteur Associatif



*Mettons nos droits  
en mouvement !*

**Cfdt**  
des choix, des actes  
**Services**

# Vous dans la CFDT

Les associations se développent et se professionnalisent. Cependant les salariés y sont parfois isolés, méconnaissent les garanties tant individuelles que collectives apportées par le droit du travail et souffrent souvent d'un manque de reconnaissance.

Pour répondre aux particularités de ce secteur, la CFDT s'adresse spécifiquement aux salariés du monde associatif.

**La Fédération des Services CFDT regroupe et organise notamment les salariés :**

- » Des associations humanitaires ;
- » Des associations de défense des Droits de l'homme ;
- » Des organisations religieuses ;
- » Des associations d'insertion ;
- » Des fondations ;
- » Des associations de défense d'intérêts spécifiques ;
- » Des comités d'entreprise ;
- » Des partis politiques ;
- » Les associations du réseau de la Qualité de l'air.



## Des acquis

La CFDT a signé des centaines d'accords dans le milieu associatif sur :

- ✓ Les rémunérations
- ✓ Les classifications
- ✓ La mutuelle
- ✓ Etc.

La RTT et l'aménagement du temps de travail ont pris une place prépondérante dans les négociations. Ce qui a permis souvent de mettre en place des instances représentatives du personnel (Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise).

Une manière de faire la démonstration, par l'action collective que :

*"Ce n'est pas parce que l'on travaille dans une petite entreprise, que l'on doit avoir des petits droits".*

# S'associer pour avancer

## Nos engagements :

- ▶ Les conditions de travail et la santé au travail ;
- ▶ Des rémunérations à la hauteur des compétences ;
- ▶ La reconnaissance des qualifications professionnelles et des acquis de l'expérience ;
- ▶ L'accès à la formation professionnelle continue ;
- ▶ L'égalité professionnelle et le rejet de toute forme de discrimination ;
- ▶ La liberté syndicale et le droit d'expression.

## Nos axes de travail :

- ⇒ Elaborer et négocier une convention collective nationale pour les salariés des associations ;
- ⇒ Mutualiser les expériences et les analyses sur les spécificités du salariat associatif ;

**Vous travaillez dans ce secteur associatif ?  
Vous venez de trouver votre syndicat !**